



Porter plainte contre un organisme social

Par **Mimilyly**, le **09/11/2017 à 11:02**

Bonjour,rrnJe viens de louer un logement chez Grand Lyon habitat, ce logement qui une construction neuve devait être livré pour le 15 mai 2017, au final je viens tout juste de signer le bail.rnJ'ai attendu 5 mois que ce logement soit terminé.rnle bailleur me demande de signer le bail presque immédiatement, sans me laisser le temps de me retourner.rnpar la suite je fais les démarches pour avoir l'électricité dans mon logement, mais les délais d'Enedis sont assez long, de ce fait je n'ai pu avoir de rdv avant le 7 novembre alors que j'avais les clés du logement depuis le 31 octobre, ce qui fait que je n'ai pas pu habiter mon logement.rnGrand Lyon habitat avait le numéro de point de livraison depuis déjà un moment mais ne me l'a pas communiqué avant la signature du bail le 26 octobre.rnDès que j'ai eu les informations je me suis empressée d'appeler mon fournisseurs d'électricité qui me propose une première date au 17 novembre, j'ai fait des pieds et des mains pour obtenir le rdv du 7 novembre.rnle vendredi 3 novembre j'appelle pour que le technicien de la chaudière vienne la mettre en route, mais pas de rdv disponible avant le 10 novembre !rnj'essaie donc de mettre en route cette chaudière le mercredi 8 novembre, mais je me rend compte que le robinet d'arrivée d'eau qui alimente la chaudière fuit de partout lorsque je l'ouvre. donc je me retrouve sans eau chaude ni chauffage avec des température à 5 C° extérieure la nuit et 13 C° dans mon logement.rnj'appelle donc grand lyon habitat ce jour qui me dit d'attendre le technicien vendredi après midi.rnje vis dans ce logement avec ma fille de 3 ans qui a froid et ne peut pas se laver.rnavec tousces événements je suis en train de faire une dépression sévère.rnJ'aimerais savoir ce que je peux faire contre eux pour tout ce qui nous ont fait vivre depuis tout ce temps.rnrnMerci de votre réponse.